

## COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA COMMISSION BESOINS ET USAGES DU CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION GEOLOCALISEE (CNIG) du 20 octobre 2022

### Ordre du jour

- Usages des infrastructures géodésiques (GT de la commission géopositionnement)
- Sujets proposés à la Fabrique des Géocommuns (Nicolas Berthelot, IGN)
- Géocommun base de vues immersives libres : pour quoi faire et comment... (Camille Salou, IGN)
- Revue des sujets à traiter par la commission

Documents associés disponibles sur la page : <http://cnig.gouv.fr/commission-besoins-usages-a25644.html>

Prochaine réunion le 12 janvier 2023 à 14h.

### Usages des infrastructures géodésiques (GT de la commission géopositionnement.)

L'IGN sollicite la commission de géopositionnement du CNIG pour mettre en place une étude sur les besoins à moyen terme en matière de référence géodésique. Il s'agit à ce stade de définir l'étude et non de la réaliser. Cela concerne les usages actuels des infrastructures de référence (objets matérialisés au sol, ou sur des bâtiments, etc.). Cette mise en place d'étude va consister à déterminer le périmètre des besoins prospectifs, la nature des références, le couplage entre les différents types d'observation et enfin les usages au service de l'Etat, des collectivités, etc.

Dans le cadre de sa mission, en lien avec ses partenaires, l'IGN définit, établit, maintient et fournit les moyens d'accès à une infrastructure géodésique composée du Réseau GNSS Permanent (RGP) et des réseaux matérialisés géométrique, gravimétrique et de nivellement. Ces infrastructures servent à accéder, sur le territoire national, à la coordonnée légale.

L'IGN souhaite connaître les besoins actuels des usagers de façon à optimiser les réponses apportées en matière d'accès à la référence légale au travers de l'infrastructure géodésique, en termes de précision, de densité, d'actualité et de pérennité notamment.

À ce stade des travaux, le périmètre d'étude retenu concerne les usages des secteurs public et privé (hors Défense), des infrastructures pérennes qui permettent un accès aux coordonnées légales. Les infrastructures mises en place par d'autres acteurs que l'IGN sont considérées, pourvu qu'elles soient rattachées à la référence légale. Le périmètre de l'étude visée se limite à une estimation du besoin sans évaluation économique. Le périmètre géographique inclut les territoires suivants : France métropolitaine, Antilles françaises, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, TAAF, Wallis-et-Futuna, Îles Éparses, Clipperton.

Le groupe de travail s'est réuni pour la première fois en juin dernier. Le travail de rédaction du cahier des charges devrait se poursuivre jusque dans le courant du premier semestre 2023. La prochaine réunion du groupe est prévue en décembre 2022.

Compte tenu de la thématique des travaux, il est proposé, en interaction avec la commission besoins et usages :

- D'informer régulièrement la commission Besoins et Usages de l'avancement des travaux (transmission des comptes-rendus de réunion) ;
- Qu'un représentant de la commission Besoins et Usages participe aux réunions de ce groupe de travail si jugé opportun ;
- Qu'une présentation du projet de cahier des charges à un stade plus avancé du travail soit organisée devant la commission Besoins et Usages pour discussion et avis ;
- Que la commission Besoins et Usages soit sollicitée pour avis sur le document final et sur les suites à donner.

Le groupe de travail reste ouvert, chacun peut donc y participer. S'agissant de l'accès à la référence nationale légale, il est important que toutes les parties prenantes intéressées puissent y participer.

La commission besoins et usages restera informée de l'avancement de cette étude et de ses résultats, et participera à élaborer un avis sur les suites à donner.
---

### **Sujets proposés à la Fabrique des géo-communs (Nicolas Berthelot, IGN)**

La Fabrique des géo-communs est un dispositif mis en place par l'IGN, qui a pour but de stimuler la production de communs numériques sur la question de l'information géolocalisée. Quand on parle de commun, on parle d'une ressource telle qu'un logiciel ou encore une base de données ou encore d'un standard, car les standards sont des ressources qui nécessitent une gouvernance et des moyens pour ensuite constituer des bases de données.

La logique de la Fabrique des géo-communs est d'initier et d'accompagner des projets. La Fabrique des géo-communs arrive désormais à définir les différents types de rôle que peuvent jouer les acteurs :

- Membres de la communauté : ils utilisent un ou plusieurs communs de la Fabrique et participent aux ateliers/forums pour remonter leurs besoins.
- Contributeurs : ils participent activement à un commun. Ils participent à l'alimentation d'une base de données, au code source d'un logiciel ou l'émergence d'un standard développé à la Fabrique.
- Opérateur : il garantit la cohérence, il anime la communauté. Il peut être rémunéré ou bénévole.
- Garant : il s'assure que les règles de la communauté sont respectées. C'est un acteur indépendant. Le CNIG pourrait se reconnaître dans ce nouveau rôle.
- Sponsor : il met en avant un commun développé par la Fabrique, accompagne le collectif dans l'identification de sources de financement, voire finance directement le commun.
- Tout acteur peut solliciter la Fabrique des géo-communs pour qu'elle travaille sur un défi, c'est-à-dire un sujet pour lequel l'approche « commun » est considérée comme adaptée.

Certains sujets sont identifiés puis ces sujets seront traités à travers un mécanisme de startup d'Etat où le but sera de développer un produit qui va répondre à une problématique précise et qui ne sera poursuivi que s'il l'on constate une utilisation régulière.

La Fabrique joue le rôle d'opérateur des géo-communs dans la mesure où elle héberge une équipe pilote, pilotée par un intrapreneur, qui a un rôle d'animation et de coordination afin d'être moteur et de bien fédérer les énergies. Pour monter cette équipe rapidement il peut faire appel à un prestataire. Cette équipe est pilotée par 3 grands principes : arriver à mesurer l'utilité en permanence de ce qui a été fait, penser loin et se projeter en pensant à l'amélioration continue du service, et enfin autonomie de l'équipe, dont l'objectif sera de répondre avant tout au besoin des usagers du service plutôt qu'au besoin de l'administration. Qui peut être intrapreneur ? N'importe quel agent public peut candidater pour devenir intrapreneur.

La Fabrique porte un certain nombre de projets tel que :

- Base Adresse Nationale, commun porté depuis de nombreuses années, en phase de consolidation au sein de l'IGN. Le but étant donc de créer une base de données d'adresses géolocalisées.
- Commun des vues immersives libres « Panoramax », qui sera développé par Camille Salou (prochaine partie).
- Bat-ID, le référentiel national des bâtiments en phase de construction

Deux autres projets sont en phase exploratoire :

- Règlements forestiers, en phase d'investigation. Cette exploration a pour but d'identifier les besoins et les solutions pour améliorer l'information concernant les différentes règles associées à une parcelle forestière.
- Obligations légales de débroussaillage, en phase d'investigation. Cette exploration a pour but d'identifier les besoins et les solutions pour améliorer l'information des propriétaires et des maires concernant les obligations légales de débroussaillage (OLD).

Remarque :

Certains CRIGE font part de difficultés pour participer à la Fabrique des géo-communs car leur structure juridique est de nature associative de droit privé.

La Fabrique des géo-communs fonctionne en lien avec la commission besoins et usages, car c'est un moyen de transmettre de nouveaux sujets. Sur la notion de sponsor, le CNIG peut organiser si besoin la concertation pour mettre en place les dispositifs de gouvernance et de pérennisation.

### **Géocommun base de vues immersives libres : pour quoi faire et comment... (Camille Salou IGN)**

Au travers d'un projet d'intraprenariat de la Fabrique des géocommuns, l'IGN s'est interrogé sur la pertinence de faire émerger un géocommun base de vues immersives libres, alternative libre et souveraine à Google StreetView. A l'issue d'une phase d'investigation, l'existence de ce commun semble avoir du sens (réponse à de vrais besoins et source de nouveaux usages innovants) pour la plupart des acteurs concernés par le sujet et l'IGN a décidé de participer activement à la mise en place du commun PANORAMAX. Une phase de construction du socle du géocommun se lance et il faudrait désormais toucher le public le plus large possible pour en construire les fondations, notamment en termes de gouvernance et de standardisation.

Remarques :

Le modèle économique n'est pas encore défini pour l'instant.

Le CNIG pourrait être sollicité par rapport au besoin en termes de standardisation, et pour intégrer de nouveaux acteurs au travail.

La commission besoin et usages propose, si le besoin est avéré, de créer un groupe de travail au sein de la commission des standards. Il sera aussi intéressant que le sujet soit présenté au sein du pôle de coordination avec les territoires au vu du besoin en termes d'intervention des collectivités. Il sera aussi intéressant de faire une présentation de Panoramax au sein du groupe de travail métadonnée de la commission règles et qualités.

## **Reuves des sujets à traiter par la commission : Opérations d'Aménagement ; Zones d'Activités Economiques**

### **Opérations d'aménagement**

Les opérations d'aménagement ont pour objet de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser la mutation, le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur, de lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels, notamment en recherchant l'optimisation de l'utilisation des espaces urbanisés et à urbaniser.

L'article [L300-1](#) du Code de l'urbanisme définit les opérations d'aménagement principalement par leur finalité. Elles sont a minima définies par un périmètre et un programme, ce qui reste succinct comparativement à la richesse d'informations relatives aux aspects foncier et habitat.

Sans la richesse de toutes ses composantes et la vision de ce qu'elle a effectivement produit, la notion d'opération d'aménagement reste encore difficile à appréhender finement. Si des tentatives de recensement et de qualification privées ont été effectuées, la communauté d'utilisateurs (aménageurs publics et privés, collectivités territoriales, Ministère de l'écologie, et les services de l'Etat, Cerema, etc.) rencontrent différents besoins :

- recenser et qualifier ce que produisent les opérations d'aménagement afin de pouvoir les observer et les comparer ;
- évaluer les politiques publiques et différentes procédures : label écoquartier, fonds friches, etc ;
- valoriser le recours aux opérations d'aménagement, et les évaluer par rapport à l'objectif de zéro artificialisation nette.
- 

### **Zones d'Activités Economiques**

Une zone d'activités économiques (ZAE) est réservée à l'implantation d'entreprises. Elle réunit les pouvoirs publics, les collectivités et les entreprises dans une logique partenariale autour d'objectifs de croissance. Elle est en général placée sous le régime juridique du permis d'aménager ou d'une zone d'aménagement concerté (ZAC). On dénombre un peu plus de 30 000 ZAE couvrant environ 500 000 ha du territoire national. Depuis la loi NOTRe, les ZAE relèvent de la compétence de l'EPCI.

La Loi Climat et Résilience a, parmi ses mesures de lutte contre l'artificialisation des sols, engendré l'article [L.318-8-2](#) du code de l'urbanisme. Celui-ci prévoit que l'autorité compétente de ZAE établisse un inventaire foncier tous les six ans qui comporte un état parcellaire des unités foncières composant la ZAE, l'identification de ses occupants, et le taux de vacance de la ZAE. Cet inventaire sera transmis à l'autorité compétente en matière de SCOT, de document d'urbanisme et de PLH.

Ainsi émergent les besoins de :

- répertorier les sites économiques et les ZAE sur l'ensemble du territoire ;
- développer l'approche foncière des ZAE afin de suivre la commercialisation des parcelles, et connaître leur rythme de consommation foncière.

Des démarches de standardisation locales remarquables ont déjà été effectuées : le [GT ZAE de IdéoBFC](#) a élaboré le "Guide méthodologique pour la standardisation des sites économiques", la DDT69 a développé l'observatoire zones d'activités économiques du Rhône ([OZAR](#)) et le Cerema œuvre à l'intégration des ZAE dans [Urbansimul](#), l'outil d'analyse et de prospective sur le foncier.

Il apparaît désormais nécessaire de standardiser au niveau national le recensement et la qualification des opérations d'aménagement et des ZAE pour assurer une meilleure coordination des multiples acteurs de l'aménagement du territoire.

#### Questions / débats

- Les ZAE peuvent faire partie d'opérations d'aménagement. Il convient de monter deux groupes ou sous-groupes de travail différents pour les ZAE et pour les opérations d'aménagement.
- SCOT et SRADET sont des objets de planification écologique et il faudrait être sur des objets plus opérationnels pour pouvoir suivre dans le temps la constitution et le cycle de vie des opérations d'aménagement et des ZAE.

La commission besoins et usages du CNIG conclut que ce sujet sera traité au sein de la commission des standards de janvier pour le porter et rechercher des participants pour constituer un groupe de travail.

#### **Autres sujets**

##### Optimisation du mix technologique d'acquisition des données

François Chirié, propose d'aborder le sujet du mix technologique de l'acquisition de données. En effet, les besoins des utilisateurs continuent d'évoluer dans le sens observé depuis de nombreuses années, requérant des produits plus adaptés, plus fréquents ou plus précis, dont la réalisation nécessite de mixer diverses sources de données. De plus, les moyens d'acquisition des données géolocalisées croissent. Cela induit le besoin de concevoir des mix technologiques optimaux pour réaliser, entretenir et diffuser l'ensemble des produits qui découlent des besoins des utilisateurs. C'est une problématique générale qui pourrait intéresser de nombreux acteurs au sein du CNIG.

Il serait également important que le CNIG se saisisse de la coordination des différents acteurs en matière de production de données. En effet, une mutualisation des efforts d'acquisition de données source en vue de partager les financements entre commanditaires est souhaitable. A ce titre, les mix de données sources pourraient faire l'objet de dispositifs de mutualisation. Dans les cas de référentiels de données co-produits par plusieurs acteurs et issus de ces données sources, le mixte de sources utilisé devrait faire l'objet d'un consensus avec les commanditaires et les coproducteurs.

Michel Petit confirme le besoin formulé par François Chirié. C'est un besoin qui suscite de l'intérêt auprès des personnes présentes. Il serait intéressant de créer un groupe de travail au sein de la commission besoins et usages afin de commencer à défricher le sujet pour ensuite l'approfondir.

##### Espaces naturels sensibles

L'IGN fait part d'un besoin de standardisation des espaces naturels sensibles pour favoriser les dispositifs de productions collaboratives que l'IGN met en place avec les collectivités sur ce sujet.

Myriam Cros a participé à un webinar sur les espaces naturels sensibles et la remontée d'information à ce sujet est organisée par l'UMS PatriNat dans le cadre du SINP (Système d'information sur la nature et les paysages). Il était question d'éventuellement modifier un standard COVADIS sur les espaces protégés qui date de 2013.

Au sujet des espaces naturels sensibles, il pourrait être pertinent que le CNIG mette à jour le standard COVADIS déjà existant. PatriNat sera invité à participer à ce sujet dans le cadre du CNIG.